

Conseil communal de Vuflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°8/2021 **Arrêté d'imposition pour l'année 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Armelle Saunier**
- Monsieur **Julien Humair**
- Monsieur **Pierre-André Vullioud**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**
- Madame **Fanny Falconnet, présidente**

**a été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis municipal N°8/2021
concernant l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022**

Préambule

La Commission des finances a été sollicitée par la Municipalité pour se prononcer sur l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022, l'arrêté d'imposition en vigueur arrivant à échéance le 31 décembre 2021.

La Commission a rencontré plusieurs membres de la Municipalité, Monsieur Olivier Dupperut et Madame Chantal Di Lallo ainsi que la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 4 octobre 2021. Les Municipaux ont répondu à toutes nos interrogations en fonction des éléments déjà en leur possession. La Commission tient à les remercier vivement pour leur éclairage et la transparence avec laquelle les éléments leur ont été présentés.

Commentaires généraux

La discussion s'ouvre sur l'impact du point d'impôt sur les finances communales. Les notions d'écrêtage et de péréquation financière sont expliquées aux membres entrants de la commission des finances. Il est également relevé que les données chiffrées de la facture sociale et de la péréquation ne sont pas encore connues lors de la séance sur l'arrêté d'imposition.

Pour mémoire, La valeur de notre point d'impôt est passée de CHF 69'489.- en 2017 à CHF 77'893.- en 2018, puis à CHF 87'927.- en 2019 et 66'678.- en 2020. Ces valeurs sont très proches des valeurs moyennes cantonales.

Il est à relever la bonne situation financière de l'entreprise Bobst cette année. La zone industrielle de la commune grandit, ce qui permet d'envisager un accroissement des recettes fiscales. Dès lors, la situation des rentrées fiscales est plutôt optimiste. La

municipalité espère également que les recettes fiscales des personnes physiques resteront stables en 2022. Concernant les dépenses, elles devraient être stables sur l'année 2022. L'impact des intercommunalités devrait être faible en 2022 (surcoût pour la piscine des Chavannes). Le projet du collège de Penthelaz ne devrait impacter significativement les comptes qu'à partir de 2023.

Le budget 2021 a été établi avec prudence comme à l'accoutumée. En effet, au 31 décembre 2020, la commune disposait d'un capital de CHF 166'987.89 et d'un fonds d'égalisation du résultat de CHF 812'700.- Ces fonds sont couverts. La commune est bien dotée en liquidité. Les capacités d'emprunt de la commune restent élevées car la commune ne les a pas engagés dans les derniers projets, privilégiant l'utilisation des liquidités ; ces crédits pourraient néanmoins être activés à posteriori pour pallier à toute éventuelle difficulté de financement.

Sur la base des éléments connus au moment de l'établissement de ce préavis, la commission des finances propose de maintenir le taux d'imposition à 67% pour cette année. Il sera réévalué et rectifié pour l'avenir en fonction de la conjoncture. Bien consciente qu'une hausse d'impôt est probablement inéluctable, la commission des finances ne souhaite pas franchir le pas cette année au vu des fonds disponibles. Le fonds d'égalisation du résultat, destiné à compenser les pertes, doit être utilisé en priorité afin de favoriser les contribuables présents sur la commune ces dernières années.

Pour les autres taxes de la commune dont les montants perçus sont faibles au regard des impositions des personnes physiques et morales, la commission des finances propose un maintien de ces taxes conformément à la proposition de la municipalité.

En conclusion, la Commission des finances, à la majorité, confirme que le préavis 8/2021 peut être accepté par le Conseil communal tels que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 20 octobre 2021

Armelle Saunier

Julien Humair

Pierre-André Vullioud

Ludovic Jaugey

Fanny Falconnet